

# **Procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2022**

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Joëlle Montagne, Philippe Burnens, Frédéric David, Nelly Espagnat, Sandrine Gazard-Maurel, Ludovic Geay, Cécile Gueguen, Danielle Neil

Absent : Guillaume Verdier

En présence de Fabienne Charbonnel, présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), et de Cathy Mabou, directrice de l'OTI.

Secrétaire de séance : Joëlle Montagne

La séance est ouverte à 20 h 30.

## **1. Présentation de l'Office de Tourisme Intercommunal**

Monsieur le Maire donne la parole à Fabienne Charbonnel et Cathy Mabou afin qu'elles présentent l'OTI.

L'OTI est un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) administré par un comité de direction composé de 23 élus et de 8 représentants des socioprofessionnels. En avril 2022, il a été classé en catégorie II, ce qui peut offrir de nouvelles possibilités aux communes de la communauté de communes.

L'OTI a comme stratégie de développer et favoriser un tourisme durable et raisonné et de mettre en valeur les atouts de notre territoire. Au-delà de ses activités directement visibles (accueil et renseignements, animation de visites, ...), l'OTI a aussi de nombreuses activités moins visibles : mettre à jour la base de données départementale SIT46, travailler avec les autres offices de tourisme, accompagner et conseiller les socioprofessionnels, mettre à jour les guides, collecter la taxe de séjour, ...

Concernant l'avenir, 2022 a été une année de réflexion avec la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions pour l'évolution de l'organisation territoriale du tourisme entre les communautés de communes Quercy Bouriane, Cazals-Salviac et Causse de Labastide-Murat. De plus, en 2023, l'OTI espère obtenir le label « Tourisme & Handicap » et la marque « Qualité Tourisme ».

En terme de chiffres, en 2021, 119 050 nuitées ont été déclarées sur la communauté de communes, rapportant 97 683,55 € de taxe de séjour.

Monsieur le Maire remercie Fabienne Charbonnel et Cathy Mabou pour leur présentation. Elles quittent la séance.

## **2. Procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente.

## **3. Tarifs eau potable et assainissement 2023**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 9 voix pour et une abstention (Serge Bazin), de maintenir les tarifs en vigueur relatifs à l'eau et l'assainissement pour la commune et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce sujet.

## **4. Participation financière à la scolarisation – écoles de Gourdon**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commune a reçu un courrier de la commune de Gourdon relatif aux frais de participation aux écoles de Gourdon. Dans ce courrier, il nous est demandé de participer aux frais de scolarisation de 2 élèves domiciliés dans la commune mais scolarisés à Gourdon.

Monsieur le Maire rappelle que le SIVU du Tournefeuille a été créé pour maintenir la scolarisation des élèves domiciliés dans les 7 communes y appartenant et, à ce titre, paie pour ses élèves. Certains parents, pour des raisons qui leur sont personnelles, ont choisi de scolariser leurs enfants hors du périmètre du SIVU. Monsieur le Maire avait fait part de son opposition à payer cette scolarité car la commune peut assurer la scolarisation de ces élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse, à l'unanimité, de prendre en charge la scolarisation des élèves dont les parents font le choix de les scolariser hors du SIVU du Tournefeuille et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce sujet.

## **5. Questions diverses**

### **Correspondant incendie**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de désigner un correspondant incendie. Il est volontaire pour remplir cette charge.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Pascal Salanié comme correspondant incendie de la commune.

### **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu au monument aux morts d'Auniac à 11 h 30. Les pompiers y seront invités.

L'information sera affichée sur les panneaux d'affichage et publiée sur le site web de la commune.

### **Adressage**

La consultation aura lieu du 15 au 26 novembre en mairie. Un flyer sera distribué au domicile des habitants et des affiches mises aux panneaux d'affichage. Il est noté que tous les nouveaux panneaux d'affichage sont en place, sauf un vers Moulin Grand.

Quelques dernières modifications concernant le nom des places à Auniac sont discutées.

### **Affichage pour containers poubelles**

La commune attend de nouveaux prospectus et kits. Cécile Gueguen ira à une réunion dans le courant du mois pour les visualiser.

### **Chantier « Coop »**

Des problèmes d'humidité ont été constatés après la réalisation de la chape du local pour les chasseurs. L'humidité a été stoppée mais il reste des traces de moisissure.

Des travaux supplémentaires, non prévus dans l'appel d'offre, vont devoir être réalisés : l'installation d'une ventilation dans le local chasseur et un sanitaire public.

Les chapes et crépis extérieurs sont finis. Il reste l'assainissement. En dernier, il y aura le bardage et les dalles.

Concernant l'assainissement, à la suite d'une rencontre avec le SPANC, l'évacuation a été modifiée avec une fosse septique filière compacte. Le surcoût est d'environ 2 000 €.

Il reste également les volets et la finition de la plomberie.

Le chantier devrait être fini en fin d'année.

### **Porte du stade à renouveler**

La porte a été commandée.

### **Coffret électrique – place d'Auniac**

L'installation est en cours. Il reste à fixer le coffret. Pascal Salanié et Ludovic Geay conviennent d'un rendez-vous pour s'en occuper.

### **Rencontre avec des élus**

Monsieur le Maire rend compte de la visite sur la commune de deux élus : d'une part de Jean-Marc Vayssouze, président de l'Association des Maires du Lot, maire de Cahors, président du Grand Cahors ; d'autre part d'Angèle Prévile, sénatrice du Lot.

### **Cadeaux de Noël**

Il conviendra de prévoir les cadeaux pour les seniors. Il faudra voir les tarifs.

### **Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 15 décembre à 20 h 30.

La séance est close à 23 h 30.